

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal in-extenso de la réunion de Conseil du 27 janvier 2022**

M. ROBERT : On a des collègues en ligne donc s'ils souhaitent prendre la parole comme à l'habitude, ils l'indiquent en cliquant sur la main pour qu'on puisse les apercevoir et leur passer le micro. En attendant je demande si tous les micros sont bien fermés pour qu'ils puissent bien entendre les débats. Et pour les collègues qui sont ici dans la salle, le nouveau dispositif qui a été mis en place pour relayer justement les débats de cette instance a aussi des conséquences sur le fonctionnement des micros donc je vous demande quand vous avez bien pris la parole de fermer votre micro parce que sinon le micro du suivant ne peut pas s'ouvrir et donc il faut qu'on puisse organiser les débats aussi de cette façon-là. Je passe la parole à Laurent DUPORGE pour la première délibération.

M. DUPORGE : Merci Monsieur le Président, chers collègues, délibération n°1, c'est sur la commune de Harnes sur le port fluvial. C'est une société que nous connaissons puisque ça a déjà fait l'objet de quelques délibérations du Conseil Communautaire, la société GALLOO. Là, il s'agit simplement de modifier une délibération déjà prise, je vous rappelle que cette société est un leader européen dans le domaine du recyclage des métaux, des objets de consommation en fin de vie, de la démolition industrielle, etc. et que cette société souhaite créer une unité de recyclage sur le site du port fluvial, ça c'est le rappel du contexte effectivement. Donc c'est un investissement de 26 à 28 millions d'euros, 25 emplois directs et les modifications de cette délibération, c'est très intéressant, je ne suis pas sûr que ça provoque de l'enthousiasme chez tout le monde, ce sont des modifications sur le renouvellement du bail, sur les indices de révision, sur le loyer, la prise en charge de frais de publicité foncière. Bref, rien de très enthousiasmant, je le répète, mais en tout cas nécessaire pour permettre effectivement l'implantation de ce leader européen dans le domaine du recyclage des métaux et donc c'est une belle implantation pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ROBERT : Tout à fait, de faire le zoom une fois de plus sur la liaison fluviale qui est importante pour notre territoire. Y a-t-il des remarques ? Des demandes de vote ? Non ? Pas en ligne non plus ? C'est adopté. La délibération 2, c'est Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Oui, alors c'est une délibération très importante parce qu'elle va parler de quelque chose qui va être très structurant pour le territoire dans les années qui viennent. Il s'agit de voir ensemble pour lancer des études, pour voir ce que nous faisons de l'ancien, enfin du futur ancien hôpital, on va l'appeler comme cela, pour éviter évidemment que les choses ne traînent et que nous soyons fort embêtés avec une friche au cœur de notre communauté d'agglomération. Donc là il s'agit pour l'instant juste de lancer des études pour voir ce qu'on pourrait y faire et qui pourrait y faire quoi puisque pour l'instant ni nous ni personne d'autre que le Centre Hospitalier ne sont propriétaires de ces terrains. Donc là c'est juste une étude pour avoir s'il y a opportunité pour nous à y faire quelque chose et ce qu'on pourrait y faire. J'en profite d'avoir la parole, puisque le Conseil Communautaire avait eu la gentillesse de m'envoyer à l'Etablissement Public Foncier et que dans cette délibération on demandera à l'Etablissement Public Foncier de nous accompagner, pour vous informer que l'Etablissement Public Foncier s'est vu priver de quelques-uns de ses financements puisque ce qu'il percevait en matière de taxe d'équipements additionnels a été réduit par l'Etat et que ça a posé beaucoup de problèmes pour boucler le budget à tel point que le Président de l'Etablissement Public Foncier avait proposé de voter contre son propre budget pour montrer son désaccord. On s'est contenté d'une motion mais voilà on a dit qu'on n'en resterait pas là d'une part et que nous verrons donc les capacités d'intervention qui seront les nôtres. Et deuxièmement, point de vigilance sur ces terrains pour revenir à la délibération, on sait très bien que le pollueur actuel c'est l'Etat et il n'est pas question que l'Etat s'en aille de ce terrain comme une entreprise qui laisserait ses poubelles lorsqu'elle quitte un terrain. Après il va falloir aussi qu'ils nous aident et qu'ils prennent leurs responsabilités pour nous accompagner. Alors moi j'ai une suggestion, c'est une suggestion que nous on n'a jamais laissé tomber les élus communistes, le Président du Département en a encore parlé il y a un petit moment, si l'Etat ne sait pas quoi faire de ses terrains, nous on est d'accord pour y accueillir une faculté de médecine pour un CHU.

M. ROBERT : On peut toujours le proposer. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Non ? Pas de demande de vote ? Pas en ligne ? C'est adopté. Jean, tu peux poursuivre avec la 3 s'il te plaît.

M. LETOQUART : Alors la 3 c'est un terrain qui jouxte des voiries et qui pose problème à un riverain qui habite juste à côté. Donc en vue de lui donner ce terrain pour qu'il puisse le sécuriser et sécuriser son propre terrain et son domicile, ce terrain qui ne nous apporte strictement rien, il s'agit d'abord de le désaffecter pour pouvoir ensuite lui céder.

M. ROBERT : La commune a émis un avis favorable. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Donc dans l'attente de l'arrivée de Bernard BAUDE, c'est Alain LHERBIER qui rapporte sa délibération.

M. LHERBIER : Bien, il s'agit de la redevance pour l'année 2022 sur les traitements des déchets végétaux. Suite au code des marchés, le traitement par valorisation des déchets végétaux amenés par les tiers, c'est-à-dire les communes et les entreprises, sur les sites correspondants, c'est la Communauté d'Agglomération qui prend en charge l'intégralité de cette prestation puis refacture une partie au tiers en fonction des tonnages déposés. Il est proposé de passer à 25 € la tonne le tarif de la redevance afin de prendre en compte la baisse des coûts de traitement. Pour rappel, le coût sur l'année 2021 était de 27 €.

M. ROBERT : Merci Alain. Donc c'est la délibération n°7, pas de remarque ? Non ? Les 4, 5 et 6 on va attendre que Bernard nous rejoigne et s'il ne nous rejoint pas c'est Alain qui les rapportera en fin de séance. C'est un autre Alain, c'est Alain BAVAY pour la délibération n°8.

M. BAVAY : Merci. Il s'agit dans cette délibération de repenser l'appel à manifestation d'intérêt lancé dans le cadre de nos politiques de cohésion sociale. Donc un appel à manifestation d'intérêt doté de 150 000 €. Je ne vais pas reprendre l'ensemble de la délibération mais très rapidement le bilan des deux premiers exercices puisque c'est un AMI, que nous avons commencé en 2020, doté du même montant. A l'époque, quatre axes avaient été choisis : l'insertion professionnelle et sociale, l'éducation, la santé et la mobilité, 25 dossiers avaient été reçus, 12 avaient été financés pour environ 100 000 € de subventions allouées dont 26 000 € fléchés par la Région, qui avait pris la décision au vu de l'intérêt qu'il portait à notre démarche de l'accompagner. En 2021, nous avons renouvelé la même opération en modifiant les objectifs et en remplaçant la mobilité par l'inclusion numérique. Là nous avons reçu 29 dossiers, 9 ont été soutenus financièrement pour un montant de 106 491 € auxquels se sont ajoutés 26 000 € de la Région. Donc une opération qui a tout son intérêt sur le territoire, qui permet de dérouler nos objectifs en matière de cohésion sociale. Je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir faire adopter cette délibération.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Une demande de vote ? Pour la délibération n°8, vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. Elle est adoptée. C'est Christian PEDOWSKI qui enchaîne avec la délibération n°9.

M. PEDOWSKI : Oui merci Monsieur le Président. Il s'agit ici donc de prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité hommes femmes.

M. ROBERT : Merci beaucoup, ça fait partie des documents classiques que l'on a à observer et à pouvoir étudier avant l'élaboration du budget et donc avec le ROB qui arrive derrière mais c'est surtout aussi retracer d'une autre façon l'activité de nos équipes. Y a-t-il des remarques ? Non, on prend acte. Jean, vas-y.

M. LETOQUART : Evidemment on prend acte du rapport et on a tous conscience qu'on essaie de faire le maximum pour atteindre l'universalité des droits. Quand on a regardé ce rapport, on a regardé un peu aussi ce qu'il se passait autour de nous et on se disait que lorsqu'il y avait des inégalités dans notre travail c'est aussi parce que les règles étaient très inégales dès le départ, y compris dans la fonction publique. D'ailleurs, parce que combien de femmes voient leur carrière interrompue parce qu'elles sont en arrêt maternité. Là pour le coup la collectivité n'y est pour rien et l'Etat nous demande des rapports en réalité c'est lui qui fausse les règles dès le départ. S'il y avait une égalité salariale entre les hommes et les femmes, par exemple ça ferait +7% de PIB. C'est-à-dire qu'il n'y a plus de problème de retraite, il n'y a plus de problème de déficit de la sécu, voilà... En 2018, une femme travaillait gratuitement à partir du 12 novembre à 15h35 par rapport à un homme. Voilà ce sont des choses qu'on a relevées et qu'il nous semblait important de rappeler. Le temps partiel, les métiers très féminisés qui sont toujours effectivement sous-payés. Et puis, il y a aussi d'autres choses et là on est en ce début d'année déjà au

5^{ème} ou 6^{ème} féminicide. Malheureusement, on en a eu aussi pas très loin de chez nous qui nous ont marqués et ce sont des choses qui se passent dans les foyers et l'égalité homme-femme au travail ne suffit pas à atteindre l'égalité des droits. Et une dernière chose, 56 % des agressions sexuelles se font sur le lieu du travail et les femmes en sont victimes à 98 %.

M. ROBERT : Merci pour les précisions. Ce qu'on peut assurer, c'est avec Christian, c'est à la fois l'attention qui est portée au quotidien justement sur le bien-être au travail et notamment sur ces notions d'égalités salariales. Christian.

M. CHAMPIRE : Oui Jean, c'est juste pour te dire que vu de la salle quand on vous voit à la tribune, ton propos il est succulent.

M. LETOQUART : Tu l'avais dit lorsqu'on était arrivé à cette tribune et je m'attendais à ce que tu le redises aujourd'hui et il nous semblait important, pour tout vous dire, qu'aussi vrai qu'il ne faut pas être noir pour être anti-raciste, qu'il ne faut pas être une femme pour être féministe, il nous semblait aussi important aujourd'hui que ce soit moi qui vous le dise.

M. ROBERT : On prend acte du rapport sur l'égalité homme-femme qui vient d'être présenté et on enchaîne avec la délibération n°10 qui est présentée par Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Oui merci Président. Donc cette délibération concerne la modification des statuts du SMT. Qu'est-ce qui a prélué à ces modifications ? C'est la loi LOM, loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 qui a remodelé largement les compétences des autorités organisatrices de la mobilité. Le SMT a donc adapté ses compétences pour les faire coïncider avec celles ici de la loi LOM. Donc le SMT devient compétent pour : définir l'organisation et assurer la gestion directe ou externalisée de tous ses services en lien avec les mobilités actives ainsi que le déploiement de stations vélos en libre-service, également il peut procéder au déploiement de parcs sécurisés pour le stationnement des vélos quand cela est utile à l'intermodalité. Deuxièmement, engager toute étude relative aux mobilités partagées et contribuer à leur développement. Troisièmement, organiser ou engager des études relatives à des services de mobilité solidaires et contribuer à leur développement afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique sociale ou en situation de handicap. Également offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destinée aux personnes que je viens de citer. Cinquièmement mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants. Également, ont été clarifiées les règles de fonctionnement du syndicat, celui-ci a saisi l'opportunité de cette révision pour les simplifier et renvoyer dès lors que cela paraissait opportun au Code Général des Collectivités Territoriales. Et parallèlement à toutes ces modifications, il y a eu une réflexion partagée pour changer la dénomination du SMTAG, Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle. Le choix du Conseil Syndical s'est porté sur Artois Mobilités qui sera sûrement plus parlant et plus adapté pour nos populations. Voilà Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Sachant que donc on a des représentants au Syndicat Mixte qui ont accompagné cette évolution. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Simplement pour signaler que mon collègue, qui d'ailleurs n'arrive pas à interagir en ligne, et moi ne prendrons pas part au vote.

M. ROBERT : D'accord, il avait demandé la parole ? Je n'avais pas vu.

M. CLAVET : Non, non mais apparemment il a du mal à voter.

M. ROBERT : Ecoutez, on va regarder. En tout cas, il peut le mettre dans le chat s'il y a besoin comme ça au moins c'est pris en compte. Donc on va mettre au vote la délibération n°10, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Et donc on a deux non prise de part au vote, on va le dire comme ça. La délibération n°11 donc on revient sur les délibérations de Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Donc cette délibération vise à signer une convention avec le CCAS de la ville de Lens permettant l'intervention d'une conseillère en économie sociale et familiale pour l'accompagnement social des agents se retrouvant face à des situations sociales particulièrement difficiles avec parfois une méconnaissance des aides sociales existantes. Ces besoins nécessitent un accompagnement individualisé appuyé. L'absence d'expertise spécifique dans le domaine du social nous amène donc à faire appel à ce type de compétence spécifique, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Oui merci beaucoup. C'est aussi une forme de mutualisation et d'accompagnement de nos agents. On parlait tout à l'heure du rapport sur l'égalité homme femme, on est aussi sur l'accompagnement au quotidien dans toutes les dimensions et pas uniquement dans la dimension professionnelle de nos agents, de nos équipes. Y a-t-il des remarques ? Des demandes de vote ? Non c'est adopté. La 12, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Oui Monsieur le Président. Cette délibération vise à créer le poste de chef de projet petites villes de demain action cœur de ville pour la direction renouvellement urbain et habitat service habitat privé. Ce poste permettra d'accompagner les communes retenues dans le dispositif pour le suivi du volet habitat. A noter que ce poste bénéficiera d'un cofinancement à hauteur de 75 %.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est aussi la suite du dispositif sur lequel on s'était engagé il y a déjà quelque temps. Demande de vote ? Allez, vote pour, pour la délibération n°12 ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Ça fait deux et on compte que Monsieur MOMPEU vote pareil, même s'il peut l'exprimer éventuellement dans le chat s'il le souhaite. La délibération n°13, Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Délibération n°13 qui vise à ouvrir la possibilité d'ouvrir le poste de coordinateur au sein du service renouvellement urbain au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

M. ROBERT : On complète ce qu'on a évoqué déjà à plusieurs conseils. Y a-t-il des remarques ? Demande de vote ? Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Ça fait deux. La 14 Christian.

M. PEDOWSKI : La montée en charge des compétences communautaires, l'évolution du projet de territoire ont modifié en profondeur le schéma structurel des services et engendré une modification de l'organigramme. Suite à des fins de contrat, il est proposé d'actualiser le poste de chargé de mission aménagement en le requalifiant en chargé de mission animation des espaces économiques en adéquation avec la modification de l'organisation.

M. ROBERT : On s'adapte. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. Christian la 15, s'il te plaît.

M. PEDOWSKI : Là encore, Monsieur le Président, la montée en charge des compétences communautaires, l'évolution du projet de territoire ont modifié en profondeur aussi le schéma structurel de nos services et engendré une modification de l'organigramme. Il est donc proposé d'actualiser là aussi le poste d'adjoint au Directeur financier en le requalifiant en responsable du service coordination budgétaire.

M. ROBERT : Merci. On met au vote. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas, c'est adopté. La 16, Christian.

M. PEDOWSKI : Modification d'un emploi à temps non complet en emploi à temps complet d'un agent affecté au crématorium. Il s'agit d'augmenter la durée hebdomadaire de travail à 100 % d'un agent de maîtrise actuellement occupé à 80 % au crématorium, notamment en raison des travaux engagés portant sur l'agrandissement du site.

M. ROBERT : Merci beaucoup et on peut souligner encore une fois là les équipes qui ont été mobilisées dans des périodes particulières et là les travaux qui sont réalisés pour répondre aussi malheureusement à une demande croissante à ce niveau-là. On vote pour, pour la 16 ? Merci. Abstention ? Vote contre ? C'est adopté. La 17 Christian.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président et là ajustement de postes suite à des vacances d'emplois. La refonte de l'organigramme, ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place, n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions. C'est pourquoi à la faveur des départs en retraite, départ pour mutation ou encore mobilité interne, il est proposé d'actualiser les postes suivants à savoir : technicien travaux eau et assainissement, agent d'entretien polyvalent au sein du service gestion des espaces communautaires naturels, agent d'entretien élagueur grimpeur, chef du service gestion des déchets, agent en charge du patrimoine arboré et enfin agent d'entretien service ressources internes.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On va mettre au vote ces différents postes pour la délibération 17 donc vote pour ? Merci. Abstention ? Ça fait deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. On passe aux garanties d'emprunt, Jean-Marie ALEXANDRE pour la 18.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. Donc la 18 c'est une garantie d'emprunt, je rappelle que celles-ci sont nécessaires pour que les bailleurs sociaux puissent bénéficier des crédits de l'Etat, des crédits qui aident à diminuer le coût d'acquisition. Là il s'agit d'une opération sur Méricourt en VEFA, donc vente en état futur d'achèvement, pension de famille de 24 logements. L'opérateur c'est ADOMA, c'est donc CDC Habitat, ADOMA qui est l'ancienne SONACOTRA.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques ? Non, c'est adopté. Demande de vote. Pour la 18 demande de vote, donc vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. La 19 Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : C'est exactement la même opération mais ce n'est pas le même opérateur. L'opérateur c'est Clésence et ce n'est pas la même commune puisqu'il s'agit de la commune de Lens rue Gauthier Decrombecque pour 28 logements.

M. ROBERT : On met au vote, vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours deux. Pas de vote contre ? La 19 est adoptée et on enchaîne avec la 20.

M. ALEXANDRE : Toujours garantie d'emprunt, nous sommes route de Lens à Harnes pour 25 logements avec SIA Habitat.

M. ROBERT : Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. On change de sujet mais pas de rapporteur, la 21 Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Alors la 21 c'est le résultat de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal avec le volet dotation de solidarité communautaire 2022. Il s'agit dans cette délibération d'arrêter les critères de répartition de cette dotation de solidarité à compter de 2022, puis de fixer les montants de la DSC au titre de 2022 pour les 36 communes membres de l'agglomération conformément aux modalités adoptées le 10 novembre 2021 dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité. Ça a été présenté en Commission Unique sans que cela, disons, fasse l'objet de remarque particulière.

M. ROBERT : On décline les modalités opérationnelles ce que l'on a voté, comme l'a expliqué Jean-Marie, sur le pacte fiscal et financier de solidarité. Y a-t-il des questions ? Une demande de vote ? Vote pour, pour la délibération 21 ? Merci. Abstention ? Ça fera deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. Jean-Marie la 22 s'il te plaît. Bruno, pardon.

M. TRONI : Juste, je viens d'avoir Bernard BAUDE au téléphone. Il est sorti de la Région, il était en session mais il y a un accident sur l'A1, il est bloqué sur l'A1.

M. ROBERT : Donc après la délibération 22, avant le ROB, Alain rapportera les délibérations 4 à 6 dans ce cas-là. Merci beaucoup, Jean-Marie la 22.

M. ALEXANDRE : Alors la 22 résulte de la discussion que nous avons eue en Commission Unique sur l'attribution de compensation prévisionnelle 2022. Donc il s'agit de la classique en l'occurrence, ce n'est pas une classique cycliste mais presque parce qu'il y a beaucoup d'embuches, il y a beaucoup d'obstacles, il y a beaucoup de pavés mais nous sommes arrivés à une répartition qui soit à peu près équilibrée, équitable entre les communes. Il s'agit donc de valider ce qui a été fait par les services, avec l'ensemble des remarques qui ont été formulées par les maires et par les groupes s'agissant des attributions de compensation pour ces communes dont vous avez le détail dans la fiche qui suit et qui

ne donne pas lieu à des modifications considérables. D'autant plus que, s'agissant de la partie qui concernera les zones d'activités communautaires, la négociation se fera entre l'agglomération et chacune des communes concernées avec la variable d'ajustement que donne la réforme des fonds de concours.

M. ROBERT : Tout à fait, c'est la deuxième suite du déroulement du pacte fiscal et financier de solidarité. Demande de vote ? Non ? Pas particulièrement ? C'est adopté, il n'y pas de remarque ? Ni en ligne ? C'est adopté, il n'y a pas de remarque. La délibération 22 est adoptée. On revient sur la délibération 4 et donc c'est Alain LHERBIER qui la rapporte.

M. LHERBIER : Il s'agit de la charte de coopération entre la CALL et le CERDD et de l'accompagnement collectif « s'adapter avec la nature des Hauts-de-France ». Face aux impacts déjà visibles du changement climatique et depuis 2014 avec le CERDD, Centre Ressource du Développement Durable, qui anime un réseau régional sur l'adaptation au changement climatique. Aussi, le projet life ARTISAN participe à la mise en œuvre du deuxième Plan National d'Adaptation concernant le changement climatique. Dans notre Région, le projet ARTISAN représente une opportunité d'accélérer la mise en œuvre de la recommandation. Il y a aussi des réponses aux questions concernant comment intégrer conjointement l'adaptation au changement climatique, les documents stratégiques et de planification ? Comment garantir leur transcription en projets concrets sur le territoire ? Quelles sont les échelles d'action pertinentes pour s'adapter ? Concernant les objectifs et enjeux de cet AML c'est favoriser la prise en compte des enjeux climatiques, d'identifier et lever les freins sur la transcription, de planifier et fournir des outils pour permettre l'opérationnalisation de projets ambitieux, d'outiller les territoires par l'apport de ressources, outils et méthodes concrètes, de créer et de renforcer une dynamique de travail transversal au sein des projets et de la coopération territoriale. On a aussi les engagements respectifs et le calendrier prévisionnel. Donc tout ça sur environ 18 mois à compter de 2022.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques, des questions sur cette convention ? Non ? C'est adopté. Merci, on enchaîne avec la 5 Alain.

M. LHERBIER : Oui il s'agit du Plan Climat Air Energie Territorial, il s'agit d'une déclaration d'intention. Les motivations et raisons d'être du projet à la fois stratégique et opérationnel, c'est un vaste projet territorial en faveur de la lutte contre le changement climatique autour de plusieurs axes d'actions. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables. En cadre réglementaire nous avons aussi les articles qui sont au niveau des codes, les différents articles et le contenu du PCAET, c'est-à-dire une estimation des émissions territoriales, une estimation des émissions aussi sur les polluants, des estimations de la séquestration nette de dioxyde de carbone, une analyse sur la consommation énergétique finale, une présentation des réseaux de transport d'électricité, un état de la production des énergies renouvelables, une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. Donc vous avez aussi l'articulation du PCAET avec aussi les autres outils de planification. C'est de prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone, prendre en compte les objectifs du schéma régional de développement, être compatible avec les règles générales du fascicule du SRADDET. Concernant être compatible avec les objectifs fixés par le plan de protection de l'atmosphère, prendre en compte les orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le schéma de cohérence territoriale et concernant aussi les articles du Code de l'Environnement.

M. ROBERT : On engage la concertation, les communes ont été sollicitées pour désigner les élus référents pour justement participer à ces différentes opérations. Y a-t-il des remarques ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. La délibération n°6 pour finir avec cette série.

M. LHERBIER : Donc il s'agit du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglo de Lens-Liévin. Les différentes thématiques constituent le rapport concernant le fonctionnement interne des services, une stratégie d'amélioration continue avec les ressources internes la mutualisation avec les communes, les actions menées sur le territoire de la Communauté d'agglo envers sa population, une politique de mobilité engagée, une politique économique durable, une politique de services urbains et écologie urbaine, une politique de communication de sensibilisation à la cohésion sociale, une politique d'amélioration du cadre de vie, une politique de l'habitat et de la qualité aux services, une politique de développement territoriale et durable et de gouvernance au sein de l'agglomération de Lens-Liévin. Concernant le rapport, il met en perspective la progression de la communauté d'agglo vers le développement durable à travers, vous avez cinq finalités, lutte contre le

changement climatique, préservation de la biodiversité, épanouissement de tous les êtres humains, une cohésion sociale et solidaire entre territoires et nos générations, une dynamique de développement suivie du mode de production et de consommation responsable.

M. ROBERT : Merci Alain, ça fait partie des documents qu'on présente aussi avant l'élaboration du budget et en prévision du ROB. Donc on prend acte de cette présentation comme ça a été fait tout à l'heure pour le rapport égalité homme femme. Merci d'avoir suppléé Bernard au pied levé sur ces trois délibérations. Donc on enchaîne avec le rapport d'orientation budgétaire, c'est la délibération n°23 et c'est Philippe qui prend le relais. Philippe tu as la parole.

M. LA GRANGE : Oui merci Monsieur le Président. Chers collègues, nous sommes réunis pour examiner le Rapport d'Orientation budgétaire. C'est un rendez-vous habituel et il s'agit de la 1ère étape du cycle budgétaire, avant le vote du Budget Primitif par le Conseil communautaire en mars prochain. Il s'agit bien de données approximatives qui seront affinées d'ici le vote du Budget. C'est une étape importante, qui permet de fixer les grandes lignes du budget, d'identifier les priorités et les engagements pluriannuels. Le document support du débat d'orientation budgétaire vous a été adressé. Il inclut le point annuel sur la structure et la gestion de la dette, avec des indicateurs qui sont plutôt favorables. Nous avons terminé l'année 2021 avec un endettement stabilisé et une structure de taux qui s'est améliorée, une durée de vie moyenne de la dette qui a diminué. La dette est maîtrisée et sécurisée. Le document comprend également une synthèse de l'évolution des effectifs, la structure et les coûts RH.

La première étape, quand on établit un rapport d'orientation budgétaire, c'est de regarder le contexte. La toile de fond des prévisions budgétaires est constituée par le contexte économique présent et à venir, mais aussi par le contexte institutionnel. Aujourd'hui on ajoute aussi aux indicateurs financiers, la situation sanitaire et son évolution. Cette situation impacte nos actions et en retarde certaines. La situation sanitaire mondiale laisse présager encore une année 2022 incertaine. La tendance économique apparaît malgré tout bonne, on parle d'une conjoncture de sortie de crise, avec un PIB pour la France en hausse prévisionnelle de 3,6% en 2022. Après 6,7% enregistrés en 2021 avec, il est vrai néanmoins, l'effet rattrapage et la relance économique. Cette conjoncture positive est néanmoins un peu en trompe l'œil, en raison de quelques nuances à apporter et de nuages qui obscurcissent l'horizon. La Banque de France a d'ailleurs minoré les hypothèses de croissance retenues par le Gouvernement, toujours optimiste, dans sa loi de finances pour 2022. Première nuance à apporter, le rebond de la pandémie dont les conséquences économiques sont difficiles à prévoir. Encore en 2022, les recettes de CVAE et de TASCOM devraient diminuer de 4,7% pour la CALL, soit - 600 000 €, conséquences des mesures de confinement de 2020 et 2021. Autres points d'inquiétudes, une reprise économique perturbée par les ruptures d'approvisionnement, une hausse du coût des matières premières, de l'énergie, et le fort retour de l'inflation, déjà en 2021. On peut ajouter à cette liste les inquiétudes concernant l'évolution des mesures décidées par le Gouvernement pour regarnir les caisses. Si la loi de finances pour 2022 semble être un millésime de transition, il faut s'attendre à une reprise des réformes en 2023. Il faut certainement s'attendre à ce que les collectivités locales soient encore sollicitées, comme elles l'ont déjà été il y a 2-3 ans, en affectant des ressources complémentaires à l'Etat. Au niveau des dispositions fiscales, on a encore des craintes concernant les impôts de production, avec déjà une suppression de 50% de leur assiette en 2021 et leur remplacement par des compensations versées par l'Etat aux collectivités locales. On annonce en outre une nouvelle réforme des valeurs locatives voire le plafonnement de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Entre la suppression de la taxe d'habitation, la réduction de 50% de la fiscalité des établissements industriels, des mécanismes de compensation mis en place par le Gouvernement, dont rien ne garantit la pérennité, on assiste encore à un vrai rétrécissement de l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales. J'en veux pour preuve le poids des recettes fiscales de la CALL dans les recettes de fonctionnement totales de 53% en 2020 à 32% en 2022.

Autre donnée de base pour établir ces orientations budgétaires, c'est la situation de départ, et donc la santé financière de la Communauté d'Agglomération à fin 2021. Encore une fois, il s'agit de données prévisionnelles, car au moment où ce rapport a été rédigé, les écritures budgétaires et comptables de 2021 n'étaient pas terminées. Malgré le contexte pénalisant, la CALL a rétabli ses équilibres financiers. Nous allons dégager une épargne nette en hausse. L'encours de dette a été stabilisé et la structure de la dette s'est améliorée, la capacité de désendettement est à un niveau extrêmement correct fin 2021, à 7,7 années contre 10,5 fin 2020. Néanmoins, cette situation ne doit pas masquer des tensions sur la section de fonctionnement, en lien avec l'inflation des taxes subies par la Communauté d'Agglomération. Je citerai juste la hausse régulière et très forte de la TGAP, ou taxe sur les activités polluantes, qui impacte chaque année les dépenses liées à la gestion des déchets ménagers. Ces dépenses augmentent bien plus vite que les recettes.

Au titre de la stratégie mise en œuvre par la CALL et ses communes membres, qui permet de rétablir des marges de manœuvre financières au service de la qualité de vie des habitants et de la transformation du territoire, on peut enfin citer la mise en œuvre en 2022 du nouveau Pacte Financier et fiscal de solidarité, voté par les élus communautaires en novembre dernier. Ce Pacte maintient une solidarité forte envers le territoire au travers du niveau des reversements aux communes, quoiqu'en diminution suite à l'application de la réforme de la dotation de solidarité communautaire imposée par l'Etat. Nous avons essayé de trouver la solution la moins mauvaise possible. L'accompagnement des communes se manifeste également via la création d'un fonds de concours dédié, « transition durable et soutien aux communes », avec une enveloppe de 2,5 millions d'euros voire 3 millions d'euros par an sur la durée du mandat. Il s'agit d'accompagner l'investissement communal sur le territoire. Ce pacte permet enfin à la Communauté d'Agglomération de disposer des moyens de fonctionnement nécessaires pour faire face aux enjeux des compétences qui lui ont été transférées. En 2022 sera donc perçue la taxe GEMAPI et la CALL bénéficiera d'une part de la taxe sur le foncier bâti économique, perçue par les communes dans les zones d'activités économiques. En effet, la Communauté d'Agglomération a en charge le développement économique, dont le renouvellement du patrimoine dans les zones concernées. Cette solvabilité de notre établissement et le respect des grands équilibres financiers, la mise en œuvre de la stratégie financière et des éléments contenus dans le pacte financier et fiscal de solidarité, sont des conditions essentielles pour financer notre programme d'investissement sur le mandat. Pour caractériser ce pré-budget, je dirais qu'il est un budget volontariste, fixant un cadre dans lequel doivent s'inscrire nos projets. L'important c'est de ne pas subir, mais c'est de piloter. Cette volonté porte une certitude, la nécessité d'engager et de réaliser le plan pluriannuel d'investissement, au service de l'amélioration du quotidien des habitants et de la transformation durable du territoire. Face à cet objectif, notre capacité opérationnelle est un enjeu. Il s'agit de pouvoir disposer des équipes nécessaires pour réaliser ces projets. Nous allons suivre cela de près. Une vigilance nécessaire à avoir également, c'est sur l'évolution des recettes de fonctionnement.

Nous avons prévu une évolution globale des recettes de fonctionnement aux environs de +2,8% par rapport aux réalisations 2021. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, leur évolution dépend en grande partie d'une taxe nationale et non plus locale, à savoir la TVA. Nous allons découvrir les chiffres au fur et à mesure de l'avancement dans l'année. Pour l'instant le Gouvernement annonce une tendance favorable, mais il nous semble encore une fois trop optimiste. Une autre nouveauté pour 2022, c'est la mise en œuvre de la taxe GEMAPI, pour financer les dépenses engagées en parallèle et cette compétence que nous avons récupérée. C'est une recette qui est fléchée vers des dépenses et qui représentera 1,7 million d'euros par an en moyenne sur le mandat. Nous avons pris en compte une perte de recettes sur la dotation de compensation, part de la DGF, versée par l'Etat, de 0,4 million d'euros, comme les années précédentes. C'est un phénomène d'érosion annuel, avec encore un désengagement de l'Etat. Malgré la participation des collectivités locales à l'effort public réalisé pendant la crise sanitaire, malgré l'apport d'aides à l'économie, le Gouvernement continue à diminuer les dotations. Les collectivités sont encore sollicitées et subissent des baisses de ressources. Nous subissons les mesures prises par le Gouvernement, même si la diversité et le dynamisme du tissu économique sur le territoire de la CALL constituent des atouts. Il nous faudra par ailleurs surveiller de près la réforme en cours des indicateurs de la DGF. Concernant les dépenses de fonctionnement, la tendance est à la stabilisation du niveau global pour les années à venir, voire un resserrement en fin de période. Ces niveaux seront ajustés au fur et à mesure de la connaissance de l'évolution des recettes. Une stabilisation malgré la hausse significative, je l'ai déjà évoquée, de la TGAP et du coût de traitement des déchets. Cette politique représente presque 30% de nos dépenses de fonctionnement. Nous avons fixé un cadre d'évolution dont on ne peut à ce jour pas s'affranchir. On ne peut pas aller au-delà de ce rythme d'évolution, toutes choses étant égales par ailleurs, cela mettrait en péril nos épargnes et cela n'est pas une bonne chose, au moment où nous avons un nouveau cycle d'investissements à faire. Cette base de pilotage de nos dépenses courantes est un impératif pour maintenir des niveaux d'épargnes suffisants. Pour tenir cet objectif, il nous faudra encore, dans chacune de nos politiques publiques, aller à l'essentiel, pour un service optimisé. Voilà pour la partie fonctionnement.

Pour la partie investissement, après deux années où les réalisations ont été retardées, un défi stratégique majeur s'impose à nous, accélérer la réalisation du plan pluriannuel d'investissement, indispensable à l'avenir de notre Communauté d'Agglomération. Sur les 5 années qui viennent, ce sont ainsi 382 millions d'euros qui vont être investis. La capacité d'investissement de la CALL a été revue à la hausse, comme prévu dans le Pacte financier et fiscal de solidarité. Les prévisions actuelles anticipent un financement de ce programme d'investissement à 12% par l'épargne nette et à 50% par l'emprunt. Environ 100 millions d'euros d'investissements seront inscrits au budget primitif 2022. Parmi les dépenses les plus importantes, qui seront bien sûr détaillées dans le budget primitif, on peut citer la politique de l'eau, 23 millions d'euros, le logement et le renouvellement urbain, 22 millions d'euros, les

équipements pour la politique de valorisation des déchets, 8 millions d'euros, l'aménagement et le développement économique, 24 millions d'euros, la culture et le patrimoine 2 millions d'euros, le sport et le tourisme 5 millions d'euros, l'environnement et la gestion des espaces naturels, 5 millions d'euros. Ces chiffres seront détaillés lors de l'examen du Budget primitif, en lien avec la mise en œuvre du PPI. Il s'agit d'un programme important. L'encours de la dette évoluera au rythme de la mobilisation d'emprunts pour la réalisation du projet de territoire, au rythme du développement de nos projets, avec une capacité de désendettement inférieure à 10 ans en moyenne sur la période. C'est dans le domaine des choses supportables, à condition de bien maîtriser et de protéger nos niveaux d'épargnes. Il s'agit d'une dette utile.

En conclusion, ce pré-budget s'inscrit dans un contexte tendu, mais avec beaucoup d'ambition et maîtrisé, étant entendu qu'il faut maintenir nos vigilances. Voilà Monsieur le Président et chers collègues, nous répondrons volontiers à vos questions.

M. ROBERT : Merci Philippe, ça donne comme à chaque rapport d'orientation budgétaire les grandes tendances et surtout ça souligne le travail qui a été fait aussi en préparation du budget et quelque part l'engagement que l'on a pu prendre collectivement au travers du pacte fiscal et qui se décline dans cette préparation budgétaire qui va nous amener à nous positionner sur le budget 2022 à la séance du mois de mars. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci. Alors juste avant de commencer, on me signale encore qu'il y a des problèmes de son et d'image, je ne sais pas si ça a été arrangé. Bon, ce n'est pas grave... Donc, Monsieur le Président, chers collègues, avant de rentrer dans le vif du sujet, ce document nous permet de recontextualiser les grandes orientations budgétaires que vous suivrez ou tenterez de suivre pour l'année 2022. En effet, ce sont deux tableaux qui m'ont dans un premier temps interpellé. Il s'agit pour le premier de l'évolution et de la variation de l'emploi dans les départements des Hauts-de-France, c'est évidemment sur le Pas-de-Calais que je souhaite m'attarder, bien que mon diagnostic s'applique à tous les autres. Car oui, un élu non avisé pourrait y voir un signe positif car il est indiqué que la variation dans notre département est de +2% entre le 3^{ème} trimestre 2020 et le 3^{ème} trimestre 2021. Or, si cela est une conséquence, il nous revient de nous demander quelle en est la cause ? La réponse est simple, lors de la première vague du Covid le chômage et plus précisément le chômage partiel ont explosé. Ainsi lorsque nous avons retrouvé un semblant de vie normale en 2021 avec la levée de certaines restrictions, de nouveau, certains secteurs ont pu recruter avec avoir licencié. Ainsi, cette hausse dans notre département n'est ni le fruit de la politique d'Emmanuel MACRON, ni de Xavier BERTRAND, ni de Jean-Claude LEROY et encore moins de Sylvain ROBERT. Cette légère tendance à la hausse est simplement conjoncturelle et peut-être qualifiée d'épiphénomène, certes bien heureux, de la crise sanitaire. Cela étant clarifié, je souhaite à présent m'attarder sur ce bon tableau qui rend compte de l'évolution des créations d'entreprises en région Hauts-de-France. Même si les dernières fanfaronnades d'Emmanuel MACRON et de Bruno LEMAIRE ne vous auront pas échappées, nous devons une fois de plus nuancer cette hausse. En effet, cette hausse comprend la création de micro-entreprises, par des personnes parfois bien obligées de trouver une solution pour gagner quelques sous après avoir été licenciées. C'est pourquoi cette hausse prend en compte, par exemple, la création de micro-entreprises telles que les livreurs Uber ou Deliveroo. Evidemment, sans aucun mépris, on peut quand même s'interroger sur la prise en compte de ces créations d'entreprises dans ces chiffres car cela ne traduit en aucun cas une réelle dynamique sur notre territoire quand on sait la précarité dans laquelle ils peuvent parfois se trouver ces auto-entrepreneurs. Donc attention à ces chiffres en trompe l'œil car se baser sur ces indicateurs fragiles serait une erreur d'appréciation pour le budget 2022 de la CALL. Ainsi, pour suivre l'ordre suggéré par ce document, je souhaiterais évoquer la situation financière de la CALL et plus précisément celle de la dette. Vous pouvez, certes, vous enorgueillir d'un emprunt de 12 millions d'euros en 2021 mais la réalité c'est que les investissements prévus en 2020 n'ont pas été totalement réalisés et ainsi ils ont été reportés en 2021 et au-delà. Donc une partie des 38,7 millions d'euros empruntés en 2020 a été finalement mobilisée en 2021 d'où ce faible recours à l'emprunt l'année dernière. Néanmoins, je suis étonné que dans ce rapport d'orientation budgétaire de ne voir aucune information sur l'emprunt de 2022 et d'ailleurs peut-être que celui-ci augmentera de nouveau quand on voit vos prévisions en matière de dépenses de fonctionnement. Vos propres services parlent de tensions sur la section de fonctionnement et ils ont raison, je salue d'ailleurs cet éclair de lucidité. En effet entre 2018 et 2025, celles-ci auront quasiment augmenté de 33% avec en prime une dégradation de l'épargne nette. C'est pourquoi vous vous affichez sans complexe au détour d'un paragraphe où votre priorité pour cette année 2022 resterait l'objectif de gain de marges de manœuvre de la CALL comme part centrale de la demande d'élaboration du nouveau pacte financier et fiscal. Traduction : on va augmenter les impôts. Comme vous l'avez fait avec cette honteuse augmentation de la taxe d'enlèvement sur les ordures

ménagères, qui en plus de pénaliser les plus fragiles et précaires de nos concitoyens, ne permet pas l'augmentation de ce service public comme l'a révélé La Voix du Nord. Pire, vous prévoyez une nouvelle augmentation des bases d'imposition de 3,4% en 2022. La gauche aime encaisser le fric, surtout quand ce n'est pas le sien. Par conséquent, on se rend compte que le transfert de compétences que nous dénonçons, car il entraîne, je crois, l'effacement des communes permet de faire des économies au niveau certes des municipalités mais ne permet pas d'en faire au niveau de l'agglomération. C'est finalement le serpent qui se mord la queue. Exemple avec la nouvelle taxe GEMAPI qui certes va quelque peu augmenter les recettes mais va appauvrir notre territoire. Vient ensuite le fameux 0,12, la masse salariale, qui pour moi est la clé de voûte d'une économie viable et d'un budget sain. Avec de tels indicateurs, comment pouvez-vous oser imaginer une telle hausse ? Nous étions à 14,1 millions d'euros en 2021 et vous souhaitez l'augmenter à 15 millions pour 2022. Cela est irresponsable et illustre parfaitement nos différences de vision des finances publiques. Vous souhaitez embaucher à tour de bras, augmentez les impôts, pour finalement faire moins avec plus. Ce qui m'amène pour conclure à la section des investissements et notamment à la question de l'habitat qui représente pour vous, qui est en tout cas le deuxième poste d'investissement et je salue cet effort. Car en effet, celle-ci, cette question-là doit demeurer centrale surtout quand on connaît les problèmes que rencontrent de nombreux locataires de logements sociaux sur notre territoire. Personne ici je l'espère ignore les problèmes rencontrés par des riverains à Lens, notamment dans les logements de Maisons et Cités. J'ai moi-même rencontré ces habitants, totalement désemparés face à la situation, abandonnés par la mairie, comme ils le disent et méprisés par le bailleur en question. J'ai également rencontré le Directeur Général de Maisons et Cités, à qui j'ai fait part de mon étonnement face à la recrudescence de ces problèmes dans leurs logements quand on connaît leur expérience dans la construction de nouveaux logements. Et pour être tout à fait honnête, j'ai même été reçu par un maire de notre agglomération cette semaine avec qui j'ai pu échanger une bonne heure sur ce sujet, entre autres de façon tout à fait cordiale ce qui changera d'ici, disons-le. Le diagnostic est le même pour tous et nous devons en tirer des leçons alors que nous avons mis en place le permis de louer pour les particuliers, il est nécessaire d'engager des discussions voire un bras de fer avec ces bailleurs sociaux peu scrupuleux qui ne pensent qu'au loyer à la fin du mois pour des logements insalubres. De nombreux habitants vivent dans une situation de précarité, alors par pitié ne rajoutons pas de la misère à la misère. La problématique du logement et de l'habitat doit être notre priorité cette année. J'y veillerai et nous y veillerons, je vous remercie... et si je peux me permettre, Madame MEPHU, si vous voulez une photo je vous invite à aller sur Google et vous aurez largement de quoi être satisfaite...

M. ROBERT : Monsieur CLAVET, on peut aussi garder la liberté de pouvoir écouter vos propos et de ne pas interpeller d'autres élus. Ce n'est pas parce que vous n'avez pas écouté Monsieur LA GRANGE quand il a fait son exposé sur le rapport d'orientation budgétaire... Je pense que la preuve a été donnée dans les propos qu'il a lu derrière parce que beaucoup des questions qu'il a posées, des sujets qu'il a voulu relever étaient repris dans les propos de Philippe LA GRANGE, notamment quand on parle de la section de fonctionnement il ne vous a pas échappé que la CALL est aussi contrainte par les dotations de l'Etat et qu'en investissement l'année 2020 a été quand même une année un peu particulière, pas que pour l'agglomération mais pour tout le monde. A priori vous êtes passé à travers l'année 2020, nous on l'a quand même subie et on était sur le front à plusieurs pour essayer de tenir la barque et de pouvoir répondre à la population. Après, on va partir sur les approximations sur la GEMAPI mais vous en parlerez aux collègues qui sont concernés dans leur commune et les conséquences des inondations. Des moments, il vaut mieux mettre un peu d'argent et investir pour éviter les inondations que d'avoir à en payer les conséquences et l'ensemble des collègues qui ont été ici concernés, qui ont accompagné la population qui en était victime pourront là aussi revenir sur la dépense et l'utilité de cette dépense-là. Y a-t-il d'autres remarques ? Parce que je ne vais pas refaire la totalité, je vous avoue que je n'ai pas non plus tout écouté ce que Monsieur CLAVET a dit comme Monsieur CLAVET n'a pas tout écouté ce que Philippe LA GRANGE a évoqué. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur CECAK.

M. CECAK : Monsieur CLAVET ne connaît pas le 12-14 puisqu'il n'y a pas vécu, il vient de Marseille. Il a fait Marseille, Paris, etc. Le 12-14, Monsieur CLAVET, je connais, j'y ai vécu depuis mon enfance au 12-14.... Ne vous inquiétez pas Monsieur CLAVET, on connaît les gens et...

M. ROBERT : On revient sur le ROB s'il vous plaît et sur le projet de l'agglomération. Monsieur CLAVET pense un peu trop que tout tourne autour de lui donc on va essayer de dézoomer le débat et de revenir au niveau de l'agglomération comme ça on arrivera sur l'enjeu même de ce rapport d'orientation budgétaire. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres prises de parole ? D'autres précisions sont demandées ? Bruno.

M. TRONI : Oui Monsieur le Président, chers collègues. Les finances de notre Communauté d'Agglomération ont été au centre des nombreuses discussions que nous avons eues ces derniers mois. La réflexion collective nous a conduits à adopter un pacte financier et fiscal qui, grâce à la solidarité et à l'effort des entreprises, des ménages et de nos communes, nous permet d'avoir un peu plus de lisibilité.

Des marges de manœuvre ont été dégagées, ce qui devrait pouvoir nous permettre de poursuivre notre action au service des habitants de notre territoire. Le PPI que nous avons construit, même s'il a dû être revu à la baisse, ne trahit d'ailleurs pas, à cet égard, les grandes orientations que nous souhaitons poursuivre pour les années à venir. L'heure n'est pas pour autant à l'autosatisfaction béate car, même si les indicateurs du document ne sont pas mauvais, notre situation reste néanmoins fragile. Il suffirait de quelques décisions gouvernementales arbitraires supplémentaires pour faire basculer les choses. Cela est d'autant plus vrai que les recettes fiscales représentent une part de moins en moins importante dans notre budget. Ainsi, faisant fi de l'autonomie financière des collectivités, l'Etat nous met dans une situation de dépendance accrue par rapport aux dotations et autres compensations qu'il nous verse. En effet, les collectivités ne sont pas les seules à avoir l'œil rivé sur leurs budgets, le gouvernement y porte également un intérêt tout particulier et il ne faut pas être grand clerc pour prédire que nous pourrions, dans un avenir proche, être appelés, encore vous me direz, à participer à la réduction du déficit. Quand le gouvernement rangera son chéquier, c'est nous qui paierons le découvert, et la population par voie de conséquence. Nous avons déjà vécu des expériences amères en la matière, et la forte dégradation des comptes publics nous laisse craindre le pire. En 2012, Didier MIGAUD, ancien président de la Cour des Comptes souhaitait qu'il en soit ainsi, et ce fut chose faite avec la baisse des dotations, puis avec l'application du contrat de Cahors qui pourrait bien évidemment faire surface rapidement mais en pire. Parallèlement, les défis qui s'imposent à nous sont immenses. La recherche d'un modèle de développement durable en fait partie. Notre collègue Pierre CHERET déclarait lors de la Commission Unique qu'il nous faudrait courir comme des lièvres mais que, pour l'heure, nous n'avancions qu'à la vitesse d'une tortue tant les fonds que l'on nous octroie sont insuffisants. Pourtant, il nous faudra être au rendez-vous car contrairement à certains grands groupes qui se contentent de faire du greenwashing alors qu'ils continuent de s'emplier les poches en polluant toute la planète, nous, nous serons jugés sur pièce. La forte augmentation du prix de l'essence devrait être l'occasion d'inciter à plus de transports collectifs et autres modes de déplacement dits « doux » mais le développement de lignes, dans les secteurs ruraux, par exemple, l'augmentation des fréquences de passage tout comme une meilleure desserte des zones d'activité nécessitent des moyens bien supérieurs à ceux dont nous disposons. Le manque d'ambition du gouvernement ces dernières années tranche clairement avec les efforts à la fois financiers et d'innovation que les collectivités, dont la nôtre, ont consentis. Le chef de l'Etat a présenté, en octobre dernier sa « stratégie française pour le climat et l'énergie », mais c'est le même qui, lors de sa campagne de 2017, affirmait : « J'aurai un plan ambitieux d'investissement dont l'un des piliers sera l'écologie ». Nous attendons toujours. Non, l'Etat n'est pas au rendez-vous, pour cela comme pour le reste d'ailleurs. Notre collègue Jean évoquait tout à l'heure l'hôpital de Lens. Là encore, l'Etat ne s'est guère montré généreux puisque sa participation n'est rien au regard des indicateurs de santé plus que préoccupants de notre population. Nous ne devons pas, en plus, le laisser ignorer ses responsabilités quant au futur réaménagement de l'ancien site. Je reprendrai la proposition de Jean de tout à l'heure, utiliser ces terrains pour permettre la création d'un centre hospitalier universitaire serait, par exemple, une chose à la fois juste et nécessaire. Cette communauté d'agglomération s'investit auprès des habitants, je pense, entre autres, à l'atelier santé-ville, elle ne doit pas être la seule. Enfin, nous avons largement abordé le problème de l'ERBM, qui ne doit pas s'arrêter au traitement thermique des logements mais également prendre en compte les dimensions santé, emploi, environnement. Les collectivités du secteur ont apporté leur contribution mais si l'Etat ne fait pas les efforts indispensables sur ce dossier, cet engagement ne sera rien d'autre qu'un document de campagne électorale supplémentaire. Emmanuel Macron fera prochainement halte dans notre secteur, c'est ce message d'urgence pour notre territoire qu'il nous faut porter à cette occasion. Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci Bruno. On passe la parole à Jean-Marie ALEXANDRE pour le Groupe Républicain.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. Je partage très largement ce qui vient d'être dit par Bruno et cela ne surprendra personne puisque ce qui a été présenté est le résultat d'un travail collectif. Et à ce moment de nos débats, donc il s'agit de la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire et non pas de l'adoption d'un budget, qui en sera la conséquence lors d'une prochaine séance. Il s'agit de prendre quelques minutes pour simplement se souvenir de ce qui a été prononcé tout à l'heure par Philippe LA GRANGE. S'agissant du contexte... sûrement qu'il y a des appareils pour ça pour qu'on entende mieux, il faudrait s'en équiper... il est indiqué, par rapport aux éléments que nous jugeons

favorables dans l'instant, « Cette conjoncture positive est néanmoins un peu en trompe l'œil, en raison de quelques nuances à apporter et de nuages qui obscurcissent l'horizon. La Banque de France a d'ailleurs minoré les hypothèses de croissance retenues par le Gouvernement, toujours optimiste, dans sa loi de finances pour 2022 ». Donc le rapport a bien pris en considération cet aspect et c'est la raison pour laquelle, il est bâti de manière équilibrée, de manière lucide et de manière sincère. S'agissant de la GEMAPI, le Président, à l'instant, vient de rappeler que nous étions sur la base d'un investissement de 1,7 million qui correspond aux travaux qui sont prévus cette année pour nous préserver et préserver donc nos habitants qui sont si chers à l'ensemble de cette Assemblée et à l'ensemble des maires qui sont présents, de les préserver des inondations et je pense que ces travaux, lorsqu'ils seront complètement réalisés, année après année, apporteront un confort appréciable pour celles et ceux qui habitent ces zones qui sont déclarées régulièrement inondables. Par conséquent, contester cette volonté de notre part de les protéger c'est en contradiction absolue avec un souci affiché de les respecter. Faire moins avec plus, s'agissant des effectifs, je rappelle que nous avons présenté ici, parce qu'on est toujours heureux ou malheureux par comparaison, sur 40 agglomérations les effectifs qui étaient les nôtres. Nous sommes avant dernier en matière d'effectif par rapport à la population donc expliquer que nous dépensons à tout va sur la section de fonctionnement qui connaît des tensions ce n'est pas exact et ce n'est pas conforme aux attentes de la population. Parce que dans la mesure où nous subissons des transferts de charge et dans la mesure où nous devons assumer des responsabilités nouvelles, y compris en matière de climat, il est absolument nécessaire que nous puissions rendre ces services nouveaux à la population qui est la nôtre, qui a suffisamment souffert par le passé justement du manque de considération quant à son environnement. Et nous avons mis des années à renverser la vapeur, notamment en matière de tourisme puisque jusqu'à présent nous n'avons pas d'Office de Tourisme percevant la taxe de séjour, puisque nous avons insuffisamment d'hôtels et de lieux de résidence pour celles et ceux qui venaient visiter, parce qu'il en vient de plus en plus et de tous les pays du monde sur notre territoire. Cela est à mettre aussi à l'actif de l'agglomération, l'attractivité du territoire n'est pas simplement un slogan, c'est une réalité. Lors de la Commission Unique, le maire de Harnes a souligné, mais d'autres pourraient le faire tout autant, le nombre de grues qu'il y avait sur le territoire de sa commune et qui marquait justement l'implantation nouvelle d'entreprises qui ont choisi de venir chez nous. Et puis, je ne comprends pas qu'on puisse s'offusquer de cela ou nier cette nouvelle qui plutôt bonne pour un territoire. On peut très bien avoir des idées divergentes sur la manière de conduire une politique mais je ne comprends pas qu'on puisse se réjouir, ou contester le fait que des entreprises s'implantent chez nous et qu'un pays qui était autrefois renommé « pour avoir une tendance au noir » devienne un pays vert, un pays agréable, un pays fleuri. Il est toujours aussi peuplé de gens courageux et déterminés et par conséquent ce bel ensemble devient un ensemble prospère. Il le serait davantage si nous étions davantage soutenus et c'est la raison pour laquelle le rapport d'orientation budgétaire prévoit de mauvaises surprises éventuelles et prévoit donc d'y faire face. Si nous étions aussi mal gérés que certains le disent pour s'en réjouir à tort, et bien, nous n'aurions pas eu la visite à leur demande des représentants de la Banque Européenne d'Investissement qui nous font confiance puisqu'ils sont venus nous voir pour nous permettre d'emprunter davantage si nécessaire. Aujourd'hui, ça n'est pas nécessaire et nous empruntons lorsqu'il sera nécessaire pour l'eau, pour l'assainissement, pour la défense incendie, pour l'environnement, pour un mieux vivre de l'ensemble de nos concitoyens. Mais que venant d'Italie et du Luxembourg, deux représentants de la Banque Européenne d'Investissement prennent le temps de rencontrer nos services et de nous poser des questions, de nous écouter parce qu'ils avaient envie d'investir chez nous après avoir remarqué nos propres efforts, je trouve que cela méritait d'être souligné. Enfin, et j'en terminerai là-dessus, sur celui qui visite, c'est bien il y en a qui vont au zoo, il y en a d'autres qui visitent de temps en temps des cités minières. La particularité de beaucoup d'entre nous, c'est que nous y sommes nés et que nous y avons vécu. Nous avons fréquenté les écoles de ces cités, Cité 4, Cité 7, Cité 12, enseigné à la Cité 2, rue de Londres, allés au collège Ferrer à Avion, Montaigne à Liévin, au lycée, bon... Donc toute notre vie s'est passée ici, nous ne l'avons pas passé ailleurs. Nous aurions pu aussi avoir cette tentation devant toutes ces difficultés de nous évader et puis d'être, comme on dit, dans l'air du temps, être à la mode. Ça n'a pas été notre choix, nous avons choisi de nous dévouer pour notre territoire parce que nous le devons à nos anciens, nous le devons à ceux qui dans le sang, et je parle pour les guerres qui nous ont ravagées, je parle aussi de ceux qui ont été blessés à la mine et ceux qui ont souffert ou qui sont morts des coups de grisou ou de la silicose. Et pour tout ceux-là, nous avons fait en sorte de prendre en main la réhabilitation des logements, des 64 000 logements de Maisons et Cités dirigée par l'Épinorpa qui a deux actionnaires, les élus, les représentants des syndicats de mineurs, les représentants des locataires et puis la Caisse des Dépôts qui est l'actionnaire minoritaire de l'Épinorpa. J'ai là sous les yeux le rapport qui a été établi, c'est un rapport annuel que tous ces élus possèdent et qui est à la portée, il suffit de le demander, puisque certains d'entre nous ont des contacts privilégiés

avec les plus hauts responsables de Maisons et Cités, et bien qu'ils posent les bonnes questions et ils auront les bonnes réponses. Le taux de satisfaction de ceux qui ont bénéficié de ces réhabilitations est de 97%. Ensuite, s'agissant de l'emploi local, il faut savoir 450 millions d'euros sont investis chaque année sur ces 64 000 logements qui sont en charges de l'Epinorpa et que cela intéresse c'est l'équivalent à temps plein de 3 500 emplois et 200 000 heures d'intégration de jeunes qui sont à la recherche d'un premier emploi sont consacrées à leur formation. Et puis, la totalité de ce qui est investi sur les 64 000 logements, avec évidemment les restructurations à venir concernent globalement un petit 200 000 personnes. Je rappelle que la population de notre agglomération c'est 250 000 habitants. Ce qui veut dire que les sommes qui sont investies, le travail qui est fourni, l'utilisation du béton de chanvre, le fait que les éco-matériaux soient privilégiés, le fait que dans l'ERBM le volet cœur de ville soit privilégié avec la restructuration de celle-ci devrait être soulignée et applaudie. Et dans la conversation qui va suivre avec les autorités de l'Etat, il y aura bien la revendication d'un mieux-vivre, d'un mieux-être. Il ne s'agit pas de reconstruire à l'identique, il s'agit de faire mieux parce que nos habitants méritent le mieux et c'est le sens de ce rapport d'orientation budgétaire que nous a résumé, présenté tout à l'heure Philippe LA GRANGE. Il suffisait d'avoir un peu de bonne volonté, un peu de courtoisie, de mettre des lunettes optimistes pour le lire et de se féliciter parce que c'est la vérité et ça se voit dans la rue, ça se voit dans les chiffres de ce qui a été fait et pour regretter, et je le regrette aussi, qu'on n'aille pas plus vite avec plus de moyens parce que notre région le mériterait amplement. En tout cas, c'est un bon rapport, il est clair, il est argumenté et il est honnête.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Oui je voulais juste intervenir sur deux points. D'une part, Jean-Marie, tu ne peux pas t'étonner qu'un homme de droite considère que la masse salariale c'est quelque chose d'insupportable et qu'il vaut mieux, en effet, baisser la masse salariale pour pouvoir externaliser et faire vivre des compagnies amies où on n'a pas besoin de rendre de compte à la population sur l'argent qui est dépensé. C'est ça le principe du capitalisme, c'est de considérer que le salarié coûte toujours trop cher et qu'il vaut mieux tout faire pour s'en débarrasser. Moi je voulais intervenir par rapport à Maisons et Cités, je suis intéressé de voir que Monsieur CLAVET s'intéresse tant à Maisons et Cités parce que moi j'ai pour souvenir en 2018 il y a eu une assemblée générale importante sur l'avenir de Maisons et Cités et qu'au moment où il a fallu voter, les représentants des locataires se sont exprimés, les représentants des ayants droits se sont exprimés. Et puis, il y a eu un vote pour savoir si la CDC, la Caisse des Dépôts et Consignations allait entrer ou pas au patrimoine de l'Epinorpa et le groupe qui a fait la majorité, celui qui a rejoint l'Etat, celui qui a rejoint les élus de la Région majoritaire, les élus ici socialistes ou apparentés, c'est le groupe Front National. Ce sont les deux élus du Front National qui ont fait la majorité et qui ont permis, en effet, à la CDC de rentrer et de voter contre les locataires, contre les ayants droit. Donc c'est toujours intéressant de voir qu'ensuite on se pose en défenseur des locataires quand au moment où il y a des choix politiques à faire on vote contre eux.

M. ROBERT : La dernière prise de parole c'est Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Ecoutez, pour une prise de parole qui ne différera pratiquement pas de celles de mes deux collègues faites précédemment. Mesdames, Messieurs, chers collègues, en décembre dernier nous avons voté le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité. Nous examinons aujourd'hui le rapport d'orientation budgétaire pour le BP 2022. Les orientations exposées sont en totale cohérence. En cohérence avec le PFFS dont elles se veulent la traduction bien sûr, mais aussi en cohérence avec notre volonté de réinterroger, d'affiner, de revisiter nos pratiques antérieures comme nous vous l'avons promis l'an dernier. Alors que les dotations de l'Etat sont toujours en baisse malgré des promesses, malgré le quoiqu'il en coûte qui ignore complètement les collectivités comme si elles étaient les seules à échapper aux conséquences néfastes de la crise sanitaire. Alors que nos finances sont de plus en plus administrées avec des marges de manœuvre propres qui s'effritent chaque année et si nous échappons encore pour cet exercice budgétaire aux fourches caudines du pacte de Cahors, attendons-nous, en cas de non alternance, à voir resurgir cet outil de contrôle des collectivités locales. Alors, malgré toutes ces contraintes, à travers ces orientations budgétaires nous continuons de vouloir dessiner un avenir meilleur pour notre territoire, pour nos populations. Un avenir dont l'emploi sera la première clé pour lutter contre la pauvreté et la précarité, un avenir dans un environnement bien plus harmonieux qui contribuera à limiter le réchauffement climatique ou pour le moins à en diminuer les effets. Un avenir où la santé sera reconnue comme une première nécessité et donc pour laquelle nous aurons tout mis en œuvre pour qu'elle soit préservée. Un avenir où chacun pourra s'épanouir dans des activités sportives ou culturelles les plus riches et variées. Un avenir où les accidents de parcours

individuels pourront être amortis grâce à des politiques de solidarité et de cohésion sociale. Alors, à l'occasion de la visite prochaine de notre président-candidat, ou presque candidat-président, la semaine prochaine, nous espérons qu'il tienne les engagements de l'Etat pris par Bernard CAZENEUVE lors de la rédaction de l'ERBM, qu'il écoute enfin notre territoire, qu'il entende que nous avons vraiment besoin d'un accompagnement de l'Etat, d'un accompagnement digne. Si nous nous sommes mobilisés, si sommes toujours mobilisés, ce n'est pas pour demander l'aumône, mais pour que nous soyons reconnus comme un territoire qui avance, s'organise, se mobilise, investit, invente, coopère, bref comme un territoire en mouvement qui a besoin d'être accompagné pour aller encore plus loin, plus vite, plus fort alors que c'est l'un des territoires les plus pauvres de France. Oui, nous ne voulons plus nous sentir oubliés, méprisés alors même que les incertitudes sont nombreuses. Quelles seront la durée, l'ampleur et les conséquences de la crise Covid, tant sur le court que sur le long terme. Cela rend notre travail encore plus difficile, nous qui sommes ici réunis aujourd'hui pour débattre des orientations budgétaires de notre EPCI, dans un climat instable avec une visibilité réduite. Alors oui nous avons besoin de certitudes, d'horizon, d'engagements fermes articulés autour d'enveloppes clairement identifiées et d'une gouvernance très opérationnelle.

Après cette brève introduction, je ne peux commencer mon propos sans remercier mes collègues qui, dans le cadre de leurs délégations, ont su travailler en étroite et précieuse collaboration avec les agents des services concernés. Ils ont réussi à organiser la structure financière de ce que sera notre budget qui permettra à la fois d'assurer le maintien des services publics à destination de nos populations, et de dérouler notre projet de territoire ambitieux. Durant le mandat précédent, grâce à nos investissements, à notre travail collectif nous avons su créer les outils pour assurer un bon fonctionnement et une gestion saine de notre collectivité. Pour autant nous n'avons pas oublié nos valeurs, nous avons su rester réactifs pour réaliser nos ambitions pour notre territoire et accompagner nos populations. Nous avons pu continuer à soutenir nos entreprises dans ce cap difficile. Oui, nous pouvons être fiers du soutien à nos populations et nos entreprises. Fiers de nos investissements qui rendent notre territoire véritablement et durablement attractif. La preuve en a encore été apportée hier où nous étions nombreux à Bully-les-Mines, réunis à l'occasion de la pose de la première pierre du projet porté par le groupe SEB sur l'extension de la zone d'activité de l'Alouette qui demain aura permis sur l'intégralité de cette extension la création d'un millier d'emplois. Alors entre ces bonnes nouvelles et les moins bonnes liées à la baisse de dotations et aux conséquences de la crise, nous pouvons toutefois constater que la dynamique reste positive, que notre trajectoire reste ascendante. Les résultats sont là, avec une capacité de désendettement reconduite à 7,7 années et une dette stable, la sérénité affichée pour ce budget ne se construit pas en gageant les prochains mais bien en optimisant l'ensemble des moyens mis à notre disposition. Le budget de 2022 table sur une augmentation des recettes de 2,8% soit une augmentation de 4,4 millions. Dans un contexte inflationniste, celle-ci est tout à fait limitée, mais ce qui m'inquiète le plus est qu'aujourd'hui nos recettes fiscales et ça a déjà été dit ne représentent plus que 32% des recettes de fonctionnement de la CALL, contre 53% en 2020, soit un pouvoir de taux de plus en plus limité, donc des marges de manœuvre rognées par l'Etat, donc une économie de plus en plus administrée comme j'ai déjà pu le dénoncer. L'objectif pour l'année qui vient, sera donc le maintien des dépenses, en dépit d'une pression accrue du prix de traitement des déchets. Le maintien et le contrôle rigoureux des dépenses visent à reconstituer notre capacité de désendettement, objectif nécessaire si nous voulons maintenir le cap de notre plan pluriannuel d'investissement qui, je le rappelle, prévoit 382 millions pour la période 2022-2026. Une fois planté sommairement le décor financier, on comprend vite que seul notre engagement vers l'avenir et notre volonté sans limite de voir ce territoire se développer nous permettra de faire bouger les lignes. Je suis persuadé qu'une fois de plus nous démontrerons notre capacité à relever les nombreux défis qui nous attendent sans faire de renoncement à notre projet commun. Nous trouverons les moyens et irons chercher tous les soutiens nécessaires. Oui mes chers collègues, nous sommes plus que jamais investis et comptons renforcer encore et toujours plus notre écoute envers nos populations, nous voulons que ce territoire soit celui de la solidarité avec les communes, entre les communes parce que nous voulons un développement harmonieux et que personne ne doit rester au bord du chemin, nous voulons veiller au développement de l'économie locale facteur essentiel de notre développement collectif. C'est pour cela que nous sommes toujours et encore plus déterminés. Déterminés à soutenir le développement économique et l'attractivité de notre territoire, déterminés à agir pour l'insertion et pour l'emploi, déterminés à continuer de développer la transition écologique et promouvoir un autre modèle de développement, déterminés à prioriser la cohésion sociale, la culture et le sport, essentiels à notre mode de vie, déterminés à améliorer les conditions de vie de nos populations, déterminés à lutter contre les inégalités et discriminations, déterminés à investir toujours plus dans les solidarités... Alors parce que nous voulons, nous continuer à porter des projets ambitieux pour l'avenir de notre territoire et pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous approuvons ces choix et ces orientations.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. C'est aussi la possibilité pour nous de se préparer sur l'avenir, on l'a évoqué à différentes reprises. On a évoqué les inondations, on a évoqué nos compétences et je retiendrai les différentes prises de parole, l'ambition que l'on a partagée à plusieurs reprises sur l'ERBM mais pas uniquement la partie logement, c'est l'ERBM dans toute sa diversité. C'est à la fois la partie santé, c'est la partie mobilité sur laquelle on attend aussi des gestes forts et que quelque part la réponse soit une réponse globale à notre territoire mais plus que notre territoire à l'échelle du Pôle Métropolitain et la prise de parole d'Alain nous permet aussi de faire cette liaison-là. On doit donc mettre au vote le fait que le ROB a bien été présenté. C'est paradoxal mais a priori dans la simplification administrative ils ont oublié certaines choses. Donc je mets au vote, est-ce que vous approuvez bien le fait que le ROB ait été présenté ce soir ? Oui ? Merci beaucoup donc c'est confirmé. Comme on a déjà eu un retour là-dessus de la sous-préfecture, au moins on pourra lui confirmer que tout le monde a bien approuvé cette présentation du ROB. On a fini l'ordre du jour et je laisse la parole à François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Excuse-moi Sylvain, je voulais quand même laisser effectivement le débat d'orientation budgétaire se tenir mais je voudrais quand même revenir sur les propos de Monsieur CLAVET même si vous avez été quelques-uns à les commenter. D'abord mes chers collègues, je vous ai trouvé un petit peu dur parce que quand on a habité Marseille, on sait ce que c'est que le logement indécents. Quand vous voyez l'état d'une bonne partie du parc privé de la commune de Marseille, on sait effectivement ce que c'est qu'un logement indécents ou un logement dégradé. Quand on voit l'état des bâtiments publics de la commune de Marseille, là encore on sait ce que c'est qu'un bâtiment dégradé et ni vous ni moi n'y êtes d'ailleurs strictement pour rien. Mais moi ce que je ne voudrais pas, c'est qu'au terme du débat d'aujourd'hui, c'est que les journalistes qui sont présents dans la salle ce soir aient l'impression que vous êtes le seul avocat, le seul défenseur des locataires des bailleurs sociaux qui sont confrontés à des situations de mal-logement. Tous les jours les maires de cette agglomération, les adjoints, reçoivent les locataires des bailleurs sociaux et les accompagnent dans les difficultés qu'ils rencontrent, des problèmes de malfaçons, des problèmes d'humidité et on sait que c'est régulier, malheureusement, dans une bonne partie des vieux logements de notre agglomération. Tous les jours nous sommes à leurs côtés pour effectivement défendre leur cause auprès des bailleurs sociaux. Je le dis, je l'ai dit d'ailleurs dans ma commune, je l'ai dit lors de mon intervention au Conseil Départemental sur l'ERBM, oui les bailleurs sociaux ont encore des progrès à faire dans la façon dont sont réalisés les travaux, les travaux de grosses rénovations et y compris les travaux d'entretien courant. Et cela passe par une amélioration de la qualité de la prestation de leurs prestataires et des entreprises qui interviennent sur ces chantiers. Moi je le dis, quand c'est bien c'est bien, quand ce n'est pas bien je suis le premier à le dire et le premier à le dire aux bailleurs. Mais que se passe-t-il, Monsieur CLAVET ? Vous avez des entreprises qui, aujourd'hui, ont de grandes difficultés à recruter dans les métiers du bâtiment. On en parlait d'ailleurs tout à l'heure en réunion de Bureau. On a un vrai souci dans ce domaine-là. Et ce qui fait que bien souvent, on a des délégués de délégués, on a des sous-traitants de sous-traitants et au final c'est la qualité d'exécution des travaux qui en pâtit. Deuxièmement, Monsieur CLAVET, c'est la question des moyens accordés aux bailleurs publics. Elle est là la question fondamentale. Or, depuis ces dernières années, la politique gouvernementale n'a fait que restreindre et que limiter les capacités financières des bailleurs sociaux et quelque soit leur statut effectivement. Elle est là la véritable question. Accordez demain davantage de moyens aux bailleurs publics pour qu'ils puissent améliorer effectivement l'entretien courant des logements sociaux. Accordez leurs plus de moyens pour qu'ils puissent demain améliorer encore la qualité d'exécution parce que les entreprises le disent aussi. Bien souvent elles ne répondent plus aux marchés publics parce que les niveaux qu'on leur demande, qu'on leur impose sont pratiquement intenable. Donc donnez les moyens aux bailleurs, surtout que vous le savez une nouvelle réglementation thermique s'applique dès cette année pour la construction de logements neufs. Et là encore ça va mettre en péril le modèle économique du logement social et vous le savez comme moi. Aussi, nos concitoyens auront malheureusement un peu plus de difficultés à accéder au prêt pour réaliser leurs opérations d'accession à la propriété. Ajoutez à cela l'augmentation du coût des matériaux. Donc, imaginez la situation qui va être celle des bailleurs publics si la politique gouvernementale du logement ne change pas. Et c'est ce qu'espèrent les élus de la majorité communautaire. Oui, on espère véritablement une inflexion de la politique publique du logement. Mais ce que je constate, moi, Monsieur CLAVET, et là je reviens à Marseille, c'est que l'Etat a accordé des moyens démesurés, un pognon de dingue à Marseille pour qu'ils puissent effectivement réhabiliter ces logements du parc privé et ces bâtiments publics. Et bien c'est ce qu'on attend la semaine prochaine, c'est ce qu'on attend de l'Etat effectivement, qu'on nous donne les moyens d'être, je dirais, en corrélation pour répondre aux attentes de nos concitoyens qui vivent des situations de mal-logement.

M. ROBERT : L'ordre du jour était terminé. On va arrêter, l'ordre du jour est clos. On a voté sur la présentation du ROB. On reprend le cours classique de notre organisation. L'ordre du jour est clos, la séance est levée. Nous nous retrouverons à la prochaine séance du Conseil Communautaire. Bonne soirée.